



Demi-tour à une intersection

Par **Coach78**, le **13/06/2021** à **18:24**

Bonjour,

En l'absence d'un panneau interdisant de faire un demi-tour, mais en présence d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection. Ce panneau interdit t-il d'effectuer un demi-tour ? En sachant qu'un demi-tour à une intersection demande dans un premier temps de tourner à gauche puis de nouveau à gauche où est-il considéré comme une seule et unique manœuvre ?

Existe t-il une jurisprudence à ce sujet ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **Louxor_91**, le **13/06/2021** à **19:58**

Bonjour,

si interdiction de tourner à gauche alors en principe présence d'une ligne blanche au sol...
Donc demi tour aussi interdit. Hormis ce cas d'espèce je ne crois pas que l'interdiction de l'une interdise l'autre ?

Par **janus2fr**, le **14/06/2021** à **07:19**

[quote]

si interdiction de tourner à gauche alors en principe présence d'une ligne blanche au sol...

[/quote]

Bonjour,

Pas nécessairement, exemple :



Par **jodelariego**, le 14/06/2021 à 12:45

bonjour

je ne sais pas si il y a une jurisprudence la dessus ni meme un article du code de la route qui dit qu'il est interdit de faire demi tour après une interdiction de tourner à gauche

cependant la logique veut qu'avant de faire demi tour le conducteur à enfreint l'interdiction de tourner à gauche donc il est déjà en infraction en tournant à gauche

l'éventualité qu'il puisse continuer en faisant demi tour n'a sans doute meme pas été évoquée par les auteurs du code de la route

il peut exister un panneau "interdiction de faire demi tour " tout en acceptant que le conducteur tourne à gauche...le panneau "interdiction de tourner à gauche "comme sur la photo interdit donc de tourner à gauche puis de faire demi tour

Par **LESEMAPHORE**, le 14/06/2021 à 13:38

Bonjour [jodelariego](#)

[quote]

[le panneau "interdiction de tourner à gauche "comme sur la photo interdit donc de tourner à gauche puis de faire demi tour](#)

[/quote]

Ben non la prescription concerne une interdiction de tourner à gauche ou à droite et elle s'arrete la , sans prejuger ce que fera le vehicule apres son changement de direction interdit .